Dossier D'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant la modification d'une installation radioélectrique site T64473

rue DES JARDINS RÉSIDENCE "IMPÉRATRICE" 64200 BIARRITZ

Le projet de Bouygues Telecom s'inscrit dans le cadre d'une évolution de l'antenne-relais existante.

Date: 05/05/2021



1. Fiche d'identité du site

Commune: BIARRITZ

Nom du site: T64473

Adresse du site : rue DES JARDINS RÉSIDENCE "IMPÉRATRICE" 64200 BIARRITZ

Coordonnées du site en Lambert 2E (Lambert II Etendu) :

X: 285413 Y: 1839264

Z: 23

Le projet concerne la modification d'une antenne relais existante.

Et fait l'objet d'une / d'un :

NON	Déclaration préalable
NON	Permis de construire



2. Motivation du projet

Modification d'une antenne-relais existante pour ajouter une bande de fréquence ou modifier/ajouter une antenne sur une des différentes générations de technologies mobiles

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Face à ces enjeux, nous prévoyons d'enrichir notre réseau afin de vous apporter de nouveaux services et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations règlementaires. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 2G/3G/4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Bouygues Telecom peut également projeter la modification d'une antenne relais existante pour contribuer à la couverture de votre quartier en 2G, 3G, 4G, et 5G à travers le partage de la fréquence 2100 MHz uniquement.

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Concrètement, sur le site projeté, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduit par un partage de la bande de fréquence 2100 MHz entre la 4G et la 5G.

Cette forme de 5G n'implique la mise en place d'aucun système antennaire propre à la 5G, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences par rapport à la 4G.

L'introduction de toutes les technologies présentes sur le site ont fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.



b. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.

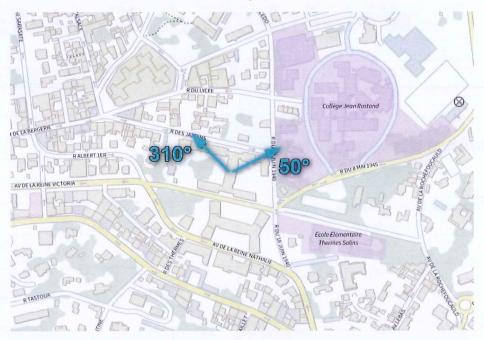
Date prévisionnelle de début des travaux : JUIN 2021

Date prévisionnelle de mise en service : JUIN 2021



b. Plan de situation à l'échelle

Plan de quartier



Vue Satellite





5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues

N° Antenne	Génération de	Gammes de	Azimut	HMA	Angle	Puissance
	système	fréquences	(°)1	(m)2	d'inclinaison –	Isotrope
	mobile				Tilt(°) 3	Rayonnée (dBw)
	2G	GSM 900			***************************************	32.30
	3G	UMTS 900			_	32.30
ANT251227	<i>3G</i>	UMTS 2100	50°		Ę	Inactive
ANT251228	4 <i>G</i>	LTE 700	310°	29.50m	0°	33.70
	4G	LTE 800			3	33.70
	4G	LTE 1800				34.00
	4G	LTE2600				32.60
	4G / 5G	LTE /NR 2100				34.00



¹ Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

² HMA: hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

³ Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale



Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt

PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)	PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85	41	38,85	62	59,85
21	18,85	42	39,85	63	60,85
22	19,85	43	40,5	64	61,85
23	20,85	44	41,85	65	62,85
24	21,85	45	42,85	66	63,85
25	22,85	46	43,85	60	57,85
26	23,85	47	44,85	61	58,85
27	24,85	48	45,85	62	59,85
28	25,85	49	46,85	63	60,85
29	26,85	50	47,85	64	61,85
30	27,85	51	48,85	65	62,85
31	28,85	52	49,85	66	63,85
32	29,85	53	50,85	67	64,85
33	30,85	54	51,85	68	65,85
34	31,85	55	52,85	69	66 ,85
35	32,85	56	53,85	70	67,85
36	33,85	57	54,85	71	68,85
37	34,85	58	55,85	72	69,85
38	35,85	59	56,85	73	70,85
39	36,85	60	57,85	74	71,85
40	37,85	61	58,85	75	72,85

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateur concernés. Bouygues Telecom respecte les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.



6. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

Х	Non accessible au public	F
	Balisé	•

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

Х	Oui
	Non



Estimation des antennes à faisceaux fixes

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
ESTELLA	CRECHE/ GARDERIE	20 RUE DES JARDINS	0.872%	<1
				<x< td=""></x<>
				<x< td=""></x<>

^{*}La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessus doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion < x.





8. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- http://www.radiofrequences.gouv.fr/spip.php?article101
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.fr
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : https://www.cartoradio.fr/index.html#/
- Santé : www.anses.fr
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html
- https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/